11 juil 2008 -11:25

Appartient à Conseil des ministres du 11 juillet 2008

Organisation mondiale du commerce

Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Genève à partir du 21 juillet 2008

Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Genève à partir du 21 juillet 2008

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la position belge que le ministre des Affaires étrangères défendra lors de la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève à partir du 21 juillet 2008. L'objectif de la réunion est de fixer les modalités du cycle de "l'Agenda de développement de Doha" lancé en 2001.

Le Conseil des ministres s'engage à mener une politique active en matière de commerce équitable.
Il défendra la concrétisation intégrale de l'Agenda de développement de Doha et souhaite que la réunion ministérielle de l'OMC à Genève donne une impulsion politique à cette fin. Le Conseil des ministres a en outre approuvé les lignes directrices de la position belge, à savoir que la voie multilatérale, sur la base d'un ensemble de règles équitables et non discriminatoires, est la mieux appropriée pour :

- favoriser et renforcer l'intégration et le développement commercial de l'ensemble des pays en développement,
- maintenir et assurer le développement économique et la prospérité de la Belgique, basée sur l'ouverture des marchés et les investissements.

Le gouvernement est également préoccupé par la dimension environnementale du cycle ainsi que par la promotion du respect des normes sociales. Il marque en outre une attention particulière à la suppression des barrières non commerciales toujours plus nombreuses.

En ce qui concerne les questions plus spécifiques, la Belgique espère qu'un accord équilibré soit trouvé à Genève sur les modalités qui permettront de faire aboutir l'Agenda de développement de Doha en matière agricole, d'accès au marché pour les produits non-agricoles, de libéralisation des services , de règles, d'environnement et de facilitation des échanges.

- En ce qui concerne l'agriculture, il importe pour la Belgique de maintenir un degré important de protection pour un nombre limité de lignes tarifaires outre l'équilibre global dans le cadre des trois piliers (soutien interne, soutien aux exportations et accès au marché) et d'obtenir un mécanisme de sauvegarde. Il est également important de continuer à plaider pour les préoccupations non-commerciales dans le domaine agricole.
- En ce qui concerne l'accès au marché pour les produits non-agricoles, il importe d'éliminer les pics

tarifaires et d'obtenir une amélioration de l'accès au marché, plus particulièrement dans les économies émergentes. Les barrières non-tarifaires mériteront une attention particulière.

- En ce qui concerne les services, la Belgique souhaite la tenue d'une "signalling conference" qui devrait permettre d'établir un agenda ambitieux pour la poursuite du processus de négociation sur les services.
- La Belgique attache également une grande importance à un résultat tangible dans les domaine de la facilitaion des échanges, élément crucial pour arriver à une meilleure intégration des pays en développement dans le commerce mondial.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

.be
© 2020 - news.belgium.be